

# VILLE de SAMER

## REGLEMENT du CROSS Pédestre de la BICHE du 11 NOVEMBRE 2025

### Article 1 : Organisation – Participation - Annulation

Cette course est organisée par la ville de Samer avec la participation de l'US Samer cyclo, le Comité des Fêtes de Samer.

**NOUVEAUTE** : 1 course de 2.5km ouverte à tous des Benjamins au Masters, mais seul le 1<sup>er</sup> et la 1<sup>ère</sup> benjamin(e) sera récompensé(e)

Les 3 épreuves sont ouvertes à tous, licencié ou non.

En cas d'annulation, les organisateurs se réservent le droit de rembourser les frais d'inscriptions (à hauteur de 6€) en fonction du motif.

### Article 2 : Epreuves

Les 3 courses (2.5km, 5km et 10km) ont lieu sur des routes macadamisées, chemins et pâtures. Le parcours de 2.5km sera à effectuer 1, 2 ou 4 fois selon l'épreuve choisie (Benjamin uniquement sur le 2.5km et minime sur le 2.5km ou le 5km).

Les coureurs devront respecter le sens de la circulation et rester sur la partie droite de la chaussée pour les parties macadamisées.

Le départ se situe Rue Jean Moulin (face au COIN des FAONS) à 9h30

Des dossards de couleur différencieront les 3 courses. Tout changement de distance avant le départ entrainera le déclenchement de la **majoration de 3€** (changement de dossard). **AUCUN CHANGEMENT DURANT LA COURSE**

### Article 3 : Ravitaillement

Un ravitaillement à chaque tour est prévu.

### Article 4 : Inscription – Tarif – Retrait dossard

Les inscriptions se feront sur le site NJUKO : <https://in.njuko.com/cross-de-la-biche-20251757581270887>

Le coût de la participation est fixé à **6€ (+1€ frais de gestion)** et est GRATUIT pour les mineurs (à la date de l'épreuve). Un justificatif (licence FFA ou PPS ou certificat médical pour les mineurs en fonction du questionnaire de santé) sera demandé sur le site.

Une confirmation vous sera envoyée attestant de la validation de votre inscription.

Le jour de l'épreuve, les inscriptions du jour **UNIQUEMENT sur NJUKO** seront possibles avec une **majoration de 3€**; le retrait des dossards (enveloppe contenant un dossard (prévoir des attaches) et une puce de détection (à mettre dans le lacet de la chaussure) et à rendre **IMPERATIVEMENT** à l'arrivée (un dédommagement de 5€ vous sera demandé en cas de non restitution), se feront en Mairie de Samer à partir de 8h30.

**TOUTE PERSONNE SANS LICENCE OU PPS NE POURRA PAS S'INSCRIRE ET SE VERRA EXCLURE DU PARCOURS.**

### Article 5 : Sécurité

Des signaleurs, postés aux intersections stratégiques, et OPALE SECOURISME assureront la sécurité des participants.

### Article 6 : Catégories récompensées : Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie de chacune des épreuves recevra une récompense.

1 <sup>er</sup> Benjamin	Femme – Homme	2.5 km
1 <sup>er</sup> Minime	Femme – Homme	5 km
1 <sup>er</sup> Cadet	Femme – Homme	5 km et 10 km
1 <sup>er</sup> Junior ou Espoir ou Sénior	Femme – Homme	5 km et 10 km
1 <sup>er</sup> Vétéran (tout vétéran confondu)	Femme – Homme	5 km et 10 km

### Article 7 : Tombola

A l'issue de la course, la proclamation des résultats se fera à la salle des fêtes derrière l'Eglise.

Une tombola nominative (présence obligatoire et sous réserve de l'acquiescement des frais d'inscription) et un pot de l'amitié (offert par la Mairie) clôtureront le cross de la Biche 2025.